

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC101

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

Au début de l'alinéa 130, ajouter les mots : « Après avoir fait l'objet d'une évaluation, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le réexamen des spécificités des missions et du fonctionnement des RASED doit être précédé d'une évaluation de l'action de ces réseaux. En effet, la dernière évaluation des RASED date de 1996-1997. Réalisée par l'inspection générale de l'éducation nationale, cette évaluation dressait un bilan mitigé et montrait que le positionnement et le pilotage des RASED étaient problématiques. Aucune autre évaluation des RASED n'a été effectuée depuis. Par conséquent, il est difficile d'apprécier, à sa juste valeur, l'action menée par les enseignants spécialisés. Avec Gérard Gaudron, nous proposons d'ailleurs, dans un avis budgétaire sur le PLF 2012, « d'ouvrir le débat, suivi d'une large consultation, afin de repenser l'organisation des RASED. »